

Compte rendu de séance

Séance du 8 Juin 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	

Date de la convocation
02/06/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Publication du :

L'an 2021, le 8 juin à 20 :00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

Excusés : M. COQUELIN Emile

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGENOT Aurore

Objet(s) des délibérations

2021-036 - Reprise d'un bien sans maître : Salle ST Michel
2021-037 - Achat perforelieur pour école maternelle. :
2021-038 - Indemnité gardiennage église :
2021-039 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°2 - LOT N° 011- MACONNERIE
2021-040 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1 - LOT N° 036 - COUVERTURE
2021-041 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1 - LOT N° 020 - CHARPENTE
2021-042 - Etude sur l'évolution du système d'assainissement - Demande de subvention près de l'agence de l'eau :

2021-036 – Reprise d'un bien sans maître : Salle ST Michel

VU :

- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 1123-1 et suivants et R. 1123-1 et suivant,

- L'article 713 du Code Civil,

- L'arrêté municipal en date du 17 novembre 2020 constatant que l'immeuble sis « Impasse St Michel » satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT :

- Que le bien sis « Impasse ST Michel » n'a pas de propriétaire connu,

- Que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans,

- Que le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité de l'arrêté municipal du 17 novembre 2020 ci-dessus mentionné,

- Que ce bien est donc présumé sans maître,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1.- décide d'incorporer le bien sis « Impasse St Michel », référence cadastrale AC 58, d'une superficie de 444m², présumé sans maître, dans le domaine communal,

2.- précise que M. le Maire constatera cette incorporation par arrêté.

2021-037 – Achat perforelieur pour école maternelle. :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le perforelieur de la classe maternelle est hors service, il y a donc lieu de le remplacer.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de la Librairie MARY, d'un montant de 153.71€ HT, pour l'achat d'un perfo-relieur PULSAR+300.

2021-038 – Indemnité gardiennage église :

Vu la circulaire préfectorale en vigueur,

Vu le plafond maximal indemnitaire pour 2021,

Vu la délibération du 15 septembre 2020, fixant l'indemnité de gardiennage de l'église à 280€

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir cette somme pour l'année 2021.

2021-039 – Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°2 – LOT N° 011 – MACONNERIE

Suite à la démolition de la charpente, la tête de cheminée et la lucarne existantes sont en mauvais état, il propose au conseil municipal les travaux suivants :

- Dégradage d'une partie de la pierre, coffrage, ferrailage et coulage de la poutre : 1049.01€
- Dépose d'une tête de cheminée : 1249.15€ HT
- Dépose de la lucarne : 499.98€

Soit un total de 2798.14€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2021-040 – Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1 – LOT N° 036 – COUVERTURE

Suite à la démolition de la charpente, la lucarne existante est en mauvais état, il propose au conseil municipal les travaux suivants :

- Lucarne, habillage en zinc : 999.14€

Après délibération, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2021-041 – Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1 – LOT N° 020 – CHARPENTE

Suite à la démolition de la charpente, la lucarne existantes est en mauvais état, il propose au conseil municipal les travaux suivants :

- Plus-value pour fronton lucarne en sapin habille : 680.18€ HT

Après délibération, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2021-042 – Etude sur l'évolution du système d'assainissement – Demande de subvention près de l'agence de l'eau :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agence de l'eau peut financer les études liées à l'assainissement. Il demande l'autorisation au conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention sur une étude qui sera menée pour définir le système d'assainissement le mieux approprié à la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à faire une demande de subvention près de l'agence de l'eau.

Contrat de territoire : Monsieur le maire donne le compte-rendu de la réunion du secteur du 4 juin dernier.

Plusieurs projets sont inscrits afin de prétendre à des subventions : réfection de la place de l'église, voies piétonnes dans le cadre du plan mobilité, réfection du système d'assainissement, nouvelle salle polyvalente ;

Mr DIBON suggère l'inscription de l'implantation d'un terrain multisports

Permanences élections des 20 et 27 juin : Les élections auront lieu à la salle des fêtes avec 5 personnes à chaque permanence

Questions diverses :

- Compte-rendu analyse financière : Une étude financière a été faite par Mme RAVARD, Trésorière. Cette étude démontre que la commune n'est pas endettée et peut sans problème réaliser un prêt de 200000€ pour financer les projets futurs.
- Organisation de la manifestation « les virades de l'espoir » le dimanche 26 septembre à ST REMY
- Réunion « argent de poche » le 26 juin (voir pour les bénévoles)
- Des devis ont été établis pour la construction d'un préau dans la cour maternelle. A revoir lors de l'élaboration du prochain budget.
- Implantation d'un radar pédagogique « rue du rocher » par l'agence départementale : le dossier est toujours en cours d'instruction.
- Viabilisation lotissement « Bellevue » : Modification du sens de circulation. Les travaux de deuxième phase doivent commencer au printemps 2022.
- Voir date réunion du conseil municipal de juillet avec une intervention sur le bocage par Couesnon marches de Bretagne (réunion communautaire le mardi 13 juillet) : fixée au 12 juillet avec une visite du chantier situé au « 12, rue de l'église ».

Séance levée à : 22 :30

*En mairie, le 11/06/2021
Le Maire
Dominique PRIOUL*